



ASSOCIATION AR MARC'H DU

117 rue de la Gare – 56560 GUISCRIF
Mail : armarchdu.guiscriff@orange.fr Tél : 02-97-34-15-80 Site Internet : www.lagaredeguiscriff.com
SIRET 512 823 485 00028

CONTRAT DE RESERVATION YOURTE

Situé en Centre Bretagne, au bord de la voie verte n°7, dans un espace verdoyant, le site touristique et culturel de la gare de Guiscriff vous propose toute l'année la location d'un hébergement atypique pour une nuit ou un séjour dans une véritable Yourte Mongole équipée de mobilier orné de couleurs et motifs peints à la main. Idéal pour passer un week-end en amoureux, des vacances entre amis, un séjour en famille dans un hébergement chaleureux et insolite. La capacité d'accueil de la yourte varie de une à six personnes. Vous disposez d'un sanitaire indépendant et espace cuisine (micro ondes, bouilloire, cafetière, réfrigérateur)

Date :

Le client,
 Nom :
 Prénom :
 Date de naissance : / /
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 Tél. Domicile : Tél. Portable :
 Courriel :
 Lieu, date, N° de Carte d'Identité ou Permis de conduire ou Passeport :
 Banque et N° du chèque d'acompte :

DUREE DU SEJOUR ET RESERVATION

Date d'arrivée : Date de départ : Nombre de nuit(s) :

Les arrivées, pour des raisons d'organisation, se font entre 15h00 et 18h00, les départs entre 9h00 et 11h00.

Nombre de personnes : Seul En couple Accompagnant(s)

Nombre d'adulte :

Nombre d'enfant – 18 ans :

Nombre d'enfant – 5 ans :

Présentation des tarifs

Tarifs	1 à 2 personne(s)	Pers. Suppl. à partir de 5 ans
Nuitée semaine	55.00 €*	15.00 €
Nuitée Week-end (sam/dim)	60.00 €*	15.00 €
2 nuits	100.00 €	15.00 €
3 nuits	150.00 €	15.00 €
4 nuits	200.00 €	15.00 €
5 nuits	250.00 €	15.00 €
6 nuits	300.00 €	15.00 €
Semaine	350.00 €	15.00 €

*Taxe de séjour (+18 ans) : 0.20 € par adulte et par nuit

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES en option :

- Petit déjeuner (sur réservation avant 18 h la veille) : 8.00 € / personne
- Linge de lit (drap housse, oreiller et taie, couette et housse) : 10 € /séjour (pour l'ensemble des lits)

Prix de la prestation :

Désignation	Prix unitaire TTC	Nombre	TOTAL
Adulte – 1 ou 2 personne(s)			
Accompagnant	15.00 € par personne		
Taxe de séjour			
Nombre de nuit(s)			
Option : Linge de lit fourni en supplément	10.00 € par séjour		
Option : Petit déjeuner sur réservation	8.00 € par personne		
TOTAL TTC			
Acompte à verser lors de la réservation (30%)			

Règlement : Espèces Carte bancaire Chèque

Acceptation du contrat :

Je soussigné (indiquez votre nom et prénom) :

- Déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location figurant au verso et les accepter.
- Déclare être titulaire d'une assurance couvrant ma responsabilité civile.
- Reconnais louer la yourte mentionnée dans le présent contrat en parfait état et je considère comme sincère et véritable, l'état qui en est fait lors de sa remise.

Signature de l'association Ar Marc'h Du :

Signature du client :

Précédée de la mention manuscrite lu et approuvé



ASSOCIATION AR MARC'H DU

117 rue de la Gare – 56560 GUISCRIF

Mail : armarchdu.guiscriff@orange.fr Tél : 02-97-34-15-80 Site Internet : www.lagaredeguiscriff.com
SIRET 512 823 485 00028

Conditions générales de location

Article 1 – La prestation

Les tarifs n'incluent pas le petit déjeuner. La yourte est équipée de 1 lit double, 4 lits simples. En option payante, le linge de lit est fourni, oreillers, couettes et sur demande mise à disposition de la vaisselle. Mais le linge de toilette n'est pas fourni. La capacité d'accueil de la yourte varie de une à six personnes. Vous disposez d'un sanitaire indépendant et espace cuisine (micro ondes, bouilloire, cafetière, réfrigérateur)

Article 2 – Les arrivées et départs

Pour les séjours à la nuitée : les arrivées se font de 15h00 à 18h00, et les départs entre 9h00 et 11h00. En cas d'arrivée tardive, ou d'empêchement de dernière minute, il est demandé de prévenir l'accueil de la gare au 02 97 34 15 80 ou 06 42 02 39 75 (Président de l'association Ar Marc'h Du).

Article 3 – Les moyens de réservation

Les réservations peuvent se faire par mail à armarchdu.guiscriff@orange.fr ou par téléphone au 02 97 34 15 80, ou encore via le site internet de la gare (www.lagaredeguiscriff.com) ou bien directement à l'accueil de la gare.

La réservation deviendra effective dès lors que le client aura retourné un exemplaire signé du présent contrat accompagné de son règlement ou versement du montant des arrhes, soit 30 % du séjour total. Dès réception du contrat et des arrhes ou règlement de votre séjour, un mail vous sera envoyé, qui vaudra comme accusé réception et qui sera à présenter à l'accueil le jour de votre arrivée.

Article 4 – Règlement du séjour

Le montant du séjour est à régler en totalité au moment de la réservation pour les séjours de 1 à 3 nuits. Pour les séjours d'une semaine ou plus, un acompte de 30% est demandé lors de la réservation et le solde le jour de votre arrivée.

- Réservation par mail ou par téléphone : paiement par chèque (à l'ordre de l'association Ar Marc'h Du) ou virement. L'option de la réservation est maintenue jusqu'à réception du règlement ou versement de l'acompte.

Les moyens de paiement acceptés par l'association Ar Marc'h Du sont : carte de crédit, espèces ou chèque uniquement.

Article 5 – Modification du séjour

Toute modification en termes de date, de durée, du nombre de personnes doit être validée par nos services. Elle pourra faire, le cas échéant, l'objet d'une facturation complémentaire.

Article 6 – Annulation

- Annulation du fait du client

Pour tout séjour annulé dans les 8 jours avant la date d'arrivée, l'acompte versé de 30 % du montant du séjour restera acquis à l'association Ar Marc'h Du.

Aucun remboursement n'est prévu en cas d'interruption de séjour.

- Modification ou annulation du fait de l'association Ar Marc'h Du

En cas d'événements extérieurs annoncés indépendants de notre volonté tels qu'intempéries (tempête ou orage, ...), nous pourrions être amenés à modifier ou à annuler votre séjour. Nous vous proposerons alors et selon nos disponibilités, un report de date de séjour ou le remboursement. Aucune indemnité ne pourra être demandée.

Article 7 – Visiteurs – Personne supplémentaire

Tout contractant s'engage à signaler à l'avance les éventuels visiteurs ou personne supplémentaire, à s'acquitter de la redevance correspondante, à informer du règlement intérieur. Tout visiteur ou personne supplémentaire non déclaré à l'accueil, fera l'objet d'une pénalité équivalente au double du tarif affiché.

Article 8 – Etat des lieux

Au moment du passage des salariés ou membres de l'association Ar Marc'h Du, la location doit être vidée de tout effet personnel, la vaisselle propre, les poubelles ramassées et nettoyées, le ménage terminé et le sol sec.

Article 9 – Ménage

La yourte devra être restituée propre. Sinon un forfait ménage de 25 € sera facturé.

Article 10 – Restriction

Il est interdit de fumer à l'intérieur de la yourte pour des raisons de sécurité. Afin de préserver le sol, nous vous demanderons d'ôter vos chaussures à l'entrée.

Article 11 – Animaux domestiques

Nous n'accueillons pas les animaux domestiques dans la yourte.

Article 12 – Objets de valeur

Il est recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans l'hébergement.

L'association Ar Marc'h Du décline toute responsabilité en cas de perte d'objets.

Article 13 – Responsabilité Civile

Le locataire doit être assuré à une compagnie d'assurance notoirement connue contre les risques de vol, incendie, et dégâts des eaux, tant pour les risques locatifs que pour le mobilier donné en location, ainsi que pour les recours des voisins. En conséquence, l'association Ar Marc'h Du décline toute responsabilité pour le recours que sa compagnie d'assurance pourrait exercer contre son locataire en cas de sinistre.

Article 14 – Bons cadeaux

Les bons cadeaux établis par l'association Ar Marc'h Du sont émis et envoyés dès la réception du paiement dans son intégralité. La durée de validité du bon cadeau est de 1 an à compter de sa date d'émission. Les conditions d'annulation de séjour sont identiques à l'article 6 des conditions générales.

Article 15 – Réclamations

Toute réclamation relative au séjour doit être adressée par lettre recommandée avec AR dans les 30 jours qui suivent le séjour à l'adresse suivante :

Gare de Guiscrieff
117 rue de la Gare
56560 GUISCRIF

Article 16 – Juridictions

En cas de contestation quelconque relative au présent contrat, le Tribunal compétant sera celui du siège social du loueur auquel les parties attribuent une compétence exclusive.



ASSOCIATION AR MARC'H DU

117 rue de la Gare – 56560 GUISCRIF

Mail : armarchdu.guiscriff@orange.fr Tél : 02-97-34-15-80 Site Internet : www.lagaredeguiscriff.com

SIRET 512 823 485 00028